

## **Compte rendu de Séance**

**du Conseil Municipal du 16 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 16 octobre, à **20 heures 40**, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 26

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 3

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux en date du 30 juin 2017.
1. Nominations de conseillers municipaux au sein de commissions municipales.
2. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.
3. Complément de délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Conventions de financement pour la gestion des crèches entre le Département et Serris.
5. Attribution d'une subvention du Conseil Départemental en faveur des écoles multisports (EMS).
6. Attribution d'une subvention à l'association du SDIS 77 – CHESSY.
7. Acquisition par préemption d'un local, 4 rue de la Fontaine.
8. Enquête publique environnementale concernant un projet d'installation d'un entrepôt logistique.
9. Renouvellement de la convention de gestion des parkings de la place d'Ariane.
10. Recensement de la population 2018 – création d'emplois d'agents recenseurs et fixation de la rémunération.
11. Convention de mise à disposition partielle d'un agent communal au bénéfice de la Commune de Villeneuve-le-Comte.
12. Présentation du rapport d'activité du RAM intercommunal pour l'année 2016.
13. Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. (Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés) pour l'année 2016.
14. Présentation du rapport d'activité du Val d'Europe Agglomération pour l'année 2015.
15. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

### **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Monsieur Benoît GUILLAUME, Conseiller Municipal, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

### **0. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux en date du 30 juin 2017**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des Conseils Municipaux en date du 30 juin 2017.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **23**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **3**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## 1. Nominations de conseillers municipaux au sein de commissions municipales.

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal peut former des commissions communales chargées d'examiner des questions soumises au Conseil Municipal.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Par délibération du 28 avril 2014, il a été créé 5 Commissions Municipales de 15 membres chacune, dont voici le rappel des intitulés :

- Commission finances et développement économique,
- Commission aménagement,
- Commission travaux et cadre de vie,
- Commission vie éducative,
- Commission vie locale.

Plusieurs sièges sont devenus vacants et des conseillers municipaux se sont manifestés pour y siéger.

Madame Dominique BRUNEL, membre de la liste « Ensemble pour Serris », souhaite occuper le siège vacant de la commission vie locale au regard de sa délégation de fonction dans le domaine de la culture.

Madame Carole LEGENDRE, conseillère municipale et membre de la liste « Ensemble pour Serris », souhaite occuper le siège vacant de la commission finances et développement économique.

Monsieur Benoît GUILLAUME, conseiller municipal et membre de la liste « Ensemble pour Serris », souhaite occuper le siège vacant de la commission travaux et cadre de vie.

Madame Fatiha GUERIN, conseillère municipale, membre de la liste « Agir pour vous », souhaite occuper le siège vacant de la commission aménagement.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces nominations.

### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## 2. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal de la ville de Serris a établi son règlement intérieur conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 22 septembre 2014. Ce règlement a fait l'objet d'une première modification le 2 mars 2015.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifie plusieurs dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment concernant le débat d'orientation budgétaire. Il est aujourd'hui nécessaire de les intégrer au règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Serris.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de préciser plusieurs éléments du règlement intérieur, notamment le fonctionnement des commissions communales.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur annexé à la présente note.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 26

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**3. Complément de délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat et dans les limites qu'il a définies, les compétences énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), à charge pour le maire d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, a complété l'article L2122-22 en permettant au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions (article L2122-22-26°).

L'octroi de cette délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, étant de nature à simplifier la bonne marche de l'administration communale, il est donc proposé de compléter en conséquence la liste des délégations précédemment consenties.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 26

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**4. Conventions de financement pour la gestion des crèches entre le Département et Serris.**

**Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

Le Département poursuit son soutien aux structures d'accueil du jeune enfant. Les conventions ont pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour 2017 à la commune pour la gestion de ses 3 crèches.

Chaque année, la Ville s'engage à transmettre des informations relatives aux enfants accueillis au cours de l'année précédente, ainsi que des caractéristiques de l'accueil.

La commune a répondu à ses obligations en transmettant les justificatifs liés :

- à l'organisation et à l'activité de l'établissement,
- au calcul de l'aide financière.

Le montant total de la subvention 2017 est de 78 614 € :

- Pour le Carrousel des bébés : 27 907 €
- Pour les 1001 Bulles : 32 967 €
- Pour Terres d'Eveil : 17 739 €

Ces conventions sont établies chaque année. Le versement de la subvention est effectué après la signature des conventions et la production de l'ensemble des justificatifs énumérés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'une part, d'approuver les conventions de financement pour la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de six ans.
- D'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de financement pour la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de six ans.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**5. Attribution d'une subvention du Conseil Départemental en faveur des écoles multisports (EMS)**

**Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ**

Le Département est l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a décidé d'apporter son soutien aux écoles multisports (EMS) de Seine-et-Marne pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport, reconnues d'intérêt général.

Il a ainsi été décidé d'établir une convention afin de définir les engagements réciproques du Département et de la Ville de Serris.

Cette année, le montant de la subvention allouée par le Département à la ville de Serris est de 3 150,00€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le fonctionnement de l'école multisports.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**6. Attribution d'une subvention à l'association du SDIS 77 – CHESSY.**

**Rapporteur : Monsieur Servais YAHOUEDOU**

Dans le cadre de l'organisation du Bal du 13 juillet 2017 porté par le SDIS, il est proposé de leur apporter un soutien financier par le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

L'ensemble des supports de communication réalisés et diffusés par leur soin ont intégré le logo de la ville de Serris.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000,00 € à l'association du SDIS 77/CHESSY.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

## 7. Acquisition par préemption d'un local, 4 rue de la Fontaine.

**Rapporteur : Monsieur Denis GAYAUDON**

La zone artisanale (Z.A) de la Fontaine, 1<sup>ère</sup> Z.A créée sur la commune de Serris, avait à l'origine une destination mixte entre habitat et activités. L'équipe municipale précédente a souhaité favoriser la reconversion de ce secteur exclusivement en habitat. Ainsi, le PLU de la ville de Serris prévoyait sur cet espace un ensemble d'une quarantaine de logements. Ainsi, le PLUI a transcrit en une O.A.P. (orientation d'aménagement et de programmation), cette évolution qui vise à favoriser la reconversion du secteur d'activités en habitat.

Le 6 avril 2017, la Commune de Serris a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) relative au 4, rue de la Fontaine. Monsieur le Maire a exercé le droit de préemption urbain délégué par le Val d'Europe Agglomération pour l'acquisition d'un local d'activité non exploité de 461,55 m<sup>2</sup> ainsi que de ses deux places de stationnement, sis, 4, rue de la Fontaine à Serris.

L'acquisition de la parcelle est une première étape à la réalisation de ce projet pour préserver l'identité et les caractéristiques du secteur.

Le montant indiqué sur la DIA est de 330 000 €, confirmé par le service des Domaines.

Il convient désormais que la Ville acte cette cession en autorisant l'achat de ce bien à un montant au prix d'acquisition, soit 330 000 €. De plus, les frais annexes comprennent les émoluments notariaux ainsi que la commission d'agence, soit 19 800 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- d'une part, à procéder à l'acquisition d'un local d'activité de 461,55 m<sup>2</sup> ainsi que de ses deux places de stationnement, 4, rue de la Fontaine. Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Serris,
- d'autre part, à signer toutes les pièces y afférentes.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **23**

CONTRE : **3**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

## 8. Enquête publique environnementale concernant un projet d'installation d'un entrepôt logistique.

**Rapporteur : Monsieur Denis GAYAUDON**

Un projet de construction et d'exploitation d'un entrepôt sur la commune de Bailly-Romainvilliers fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet est porté par la société GOODMAN qui assure la commercialisation, la gestion, le développement, l'ingénierie et l'entretien des parcs logistiques. Elle prévoit la construction d'un entrepôt de stockage (de 30 000 m<sup>2</sup> environ) de matières combustibles sur un terrain se situant dans la ZAC du Prieuré.

Selon l'avis de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, malgré des points qui mériteraient d'être approfondis, l'analyse de l'étude d'impact est proportionnée aux enjeux du projet.

Toutefois, certains points doivent être davantage étudiés pendant la phase d'instruction, au regard de cette proximité du projet avec le groupe scolaire Jean de la Fontaine et de la sécurité liée à la circulation (trafic routier, nuisances sonores...).

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

### **9. Renouvellement de la convention de gestion des parkings de la place d'Ariane**

#### **Rapporteur : Monsieur Luc CHEVALIER**

Par convention en date du 17 janvier 2003, les communes de Chessy et de Serris, ainsi que Val d'Europe Agglomération (VEA) ont défini les conditions de leur participation au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane sachant que :

- ces équipements ont été reconnus d'intérêt commun,
- ils relèvent de la compétence de VEA en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine, d'une durée initiale de 1 an, est reconductible expressément sous forme d'avenant à la convention initiale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler par voie d'avenant la convention pour les années 2015 à 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

### **10. Recensement de la population 2018 – création d'emplois d'agents recenseurs et fixation de la rémunération.**

#### **Rapporteur : Madame Stéphanie PEREZ**

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Elle déterminera la nouvelle population légale de la Commune qui est actuellement de 8 681 selon la dernière enquête de 2014.

Pour mener à bien cette collecte, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs au nombre de 23, soit 1 par district. Ces emplois sont à temps non complet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 17 février 2018 afin de couvrir également les opérations en amont de la collecte dont les formations délivrées par l'INSEE.

Par ailleurs, il est également nécessaire de fixer leur rémunération qui sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

- 25 euros (bruts) pour chaque séance de formation,
- 50 euros (bruts) pour les frais de transport,
- 1.25 euros (bruts) par feuille de logement,
- 1.40 euros (bruts) par bulletin individuel,
- Prime forfaitaire en fonction de l'état d'avancement de la collecte évalué chaque semaine soit 100 euros (bruts) maximum sur la durée de la collecte,
- Prime de 250 euros (bruts) sur janvier et février 2018 pour le coordinateur et le coordinateur adjoint.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de la création de ces emplois et de fixer la rémunération y afférente.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**11. Convention de mise à disposition partielle d'un agent communal au bénéfice de la Commune de Villeneuve-le-Comte.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Commune de Villeneuve-le-Comte a sollicité la Commune de Serris pour bénéficier de ses compétences en matière d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme opérationnel notamment.

Dans le cadre d'une coopération choisie entre les deux collectivités, il a été proposé la mise à disposition de l'expertise de notre service aménagement / urbanisme pour permettre d'instruire leurs dossiers. Cette mise à disposition partielle d'un agent communal est organisée sur la base d'un volume d'heures maximum par mois (28h) et se fait en fonction du nombre de dossiers transmis.

La Commune de Villeneuve-le-Comte rembourse à la ville le montant de la rémunération au prorata du temps passé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'une part, d'approuver la convention de mise à disposition,
- D'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **26**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**12. Présentation du rapport d'activité du RAM intercommunal pour l'année 2016.**

**Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

Le bilan du RAM Intercommunal aujourd'hui présenté, l'est à titre d'information. Il s'agit du dernier que nous recevons compte tenu de la création d'un RAM Communal.

En effet, la Ville de Serris a sollicité la CAF pour un projet de création d'un RAM Communal à compter de 2017 afin de :

- Simplifier la recherche et la connaissance des modes d'accueil par les familles (un seul point d'information).

- Développer une plus grande proximité avec les assistants maternels (écoute des besoins et adéquation de la réponse).

Les communes du Val d'Europe avaient depuis 2004, par le biais d'une convention de délégation d'objectifs et de moyens confié à la Communauté d'agglomération Val d'Europe la charge du Relais Assistants Maternels.

Ce projet agréé par la CAF était cofinancé par les communes, la Communauté d'agglomération Val d'Europe et par la CAF.

La responsable du RAM de Coupvray et de Serris, éducatrice de jeunes enfants, à temps non complet assurait l'animation du RAM de Serris avec la collaboration d'une auxiliaire de puériculture détachée par la commune de Serris (8h pour les ateliers d'éveil et 4h pour un temps administratif).

Le RAM intercommunal remplissait donc deux missions déclinées comme suit :

- Une information en direction des familles et des professionnels PE,
- Un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

La convention de délégation de service relative au RAM intercommunal avait été passée du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le montant de la participation financière était réparti de façon proportionnelle au prorata du nombre d'habitants. Ainsi, pour Serris, le coût réel (2.5 postes/5, soit 0.5 poste) s'élevait à 17 718.82€.

Le bilan d'activité 2016 du RAM intercommunal a été transmis, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

### **Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016.**

#### **13. Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. (Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés) pour l'année 2016**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La ville de Serris est membre du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH). Le syndicat a pour vocation la création, l'extension, la rénovation et la gestion d'établissements pour handicapés.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (...)* ».

Le rapport d'activité 2016 du C.P.R.H. a été transmis, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

### **Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016.**

#### **14. Présentation du rapport d'activité du Val d'Europe Agglomération pour l'année 2015**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La ville de Serris est membre de Val d'Europe Agglomération auquel elle a dévolu certaines compétences obligatoires comme par exemple la réalisation d'équipements publics, ou optionnelle comme la gestion

des ordures ménagères ou encore reconnues d'intérêt communautaire comme la gestion des aires des gens du voyage...

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (...) ».

Le rapport d'activité 2015 de Val d'Europe Agglomération a été transmis, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

### **Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2015.**

#### **15. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT**

<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € TTC</b>
06/02/2017	Marché à procédure adaptée n°2016-12 intitulé "Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion financière" conclu avec la société CIRIL GROUP	48 630 € TTC s'agissant de l'achat et de l'installation du logiciel + 4 204,80 € TTC s'agissant de la maintenance annuelle
09/02/2017	Avenant n°1 à l'Appel d'offres ouvert n°2014-10 / lot n°4 relatif aux prestations d'assurance "Dommages aux biens" conclu avec la société SMACL, sise 141, avenue Salvador Allende à Niort (79031) afin d'intégrer au marché le groupe Scolaire P.Perret	Le montant initial de 50820,68 € TTC est porté à 56 316,78 € TTC
03/03/2017	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°2016-04 lot n°2 "Fourniture de produits d'entretien / produits écologiques et spécifiques" conclus avec la société SANOGIA IDF, sise 29-31 boulevard de la Muette à Garges-les-Gonesses (95140)	avenant sans incidence financière
19/04/2017	Marché à procédure adaptée n°2017-03 intitulé "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux" conclu avec la société C.P.R.	7 948,80 €
19/04/2017	Marché à procédure adaptée n°2017-02 intitulé "Service de transports de personnes" conclu avec la société TRANSPORTS MARNE & MORIN (TRANSEDEV), pour une durée d'un an, tacitement reconductible par période d'un an sans excéder 4 ans	A bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 52 000 € HT par an
21/04/2017	Appel d'offres ouvert n°2016-11 intitulé "Services d'impression - lot n°1 'Impression (offset et numérique) du journal municipal Le Serrisien, de brochures diverses, guides, documents administratifs, programmes", conclu avec la société L'ARTESIENNE (durée 1 an, reconductible tacitement 3 fois pour la même période)	A bons de commande sans montants minimum ni maximum
21/04/2017	Appel d'offres ouvert n°2016-11 intitulé "Services d'impression - lot n°2 'Reprographie et impression de panneaux et plans '", conclu avec la société ARIA REPRO (durée 1 an, reconductible tacitement 3 fois pour la même période)	A bons de commande sans montants minimum ni maximum
21/04/2017	Appel d'offres ouvert n°2016-11 intitulé "Services d'impression - lot n°3 'Impression numérique grand format (bâches et kakemonos)", conclu avec la société ARIA REPRO (durée 1 an, reconductible tacitement 3 fois pour la même période)	A bons de commande sans montants minimum ni maximum

15/05/2017	Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence n°2017-06 pour la réalisation d'un relais d'assistantes maternelles, associé à la crèche Terre d'Eveil, conclu avec la société AUBE, sise 1 rue Primatice à Paris (75013)	9600 € TTC
19/05/2017	Contrat de maintenance du progiciel Municipol et Canis avec la société LOGITUD Solutions	764,86 €
19/05/2017	Contrat d'entretien et de contrôle de sécurité avec la société Novon à compter du 19 mai 2017	385,20 €
29/05/2017	Convention de partenariat pour la mise en place de la vente en ligne pour la saison culturelle 2016-2017 avec la société Ticketac	Commission de 10 % du prix du billet. Minimum : 2 €
30/05/2017	Convention de location du gymnase Eric Tabarly pour l'organisation du salon des futurs mariés avec Nat Agency les 23 et 24 Septembre 2017	9 000,00 €
31/05/2017	Exercice du droit de préemption urbain au profit de la Commune de Serris visant à l'acquisition d'un bien sis 4, rue de la Fontaine à Serris, parcelle B 973	330 000,00 €
31/05/2017	Contrat pour la mise en place du paiement en ligne Paypox pour la régie culture	Abonnement mensuel : 25€ Commission sur transaction bancaire : 0,076 €
08/06/2017	Contrat de prestation de service pour la projection du film "Un village presque parfait" avec la société Les Toiles de Minuit le 17 juin 2017	3 400,00 €
08/06/2017	Convention d'utilisation de la Ferme des Communes par l'association Serris Danse Val d'Europe entre le 22 juin et le 24 juillet 2017	A titre gracieux
09/06/2017	Contrat de maintenance du module d'échanges COMEDEC pour la partie Etat Civil avec la société LOGITUD Solutions	129,86 €
09/06/2017	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels avec la société CIRIL/BUSINESS-GEOGRAFIC	2 279,60 €
09/06/2017	Contrat d'abonnement à l'hébergement en mode SAAS du progiciel Concerto Opus module RAM avec la société ARPEGE	974,40 €
09/06/2017	Contrat d'assistance à l'utilisation du progiciel Concerto Opus module RAM avec la société ARPEGE	355,20 €
09/06/2017	Contrat de prestation de service pour l'animation "Tri sélectif 3" au centre de loisirs Les p'tits Loups, organisée par le SMITOM Nord Seine-et-Marne le 14 juin 2017	A titre gracieux
09/06/2017	Contrat d'assistance directe logiciel SYMPLYDESK (Gestion de Parc) avec la société PCI SARL	1 757,24 €
09/06/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'organisation de la kermesse avec l'association Le Corbeau et le Renard le 24 juin 2017	A titre gracieux
12/06/2017	Convention de prestation d'informations autour de l'équilibre alimentaire dans le cadre de l'action "santé vous bien" avec la société Question d'équilibre le 30 juin 2017	445,00 €
12/06/2017	Convention de prestation de service pour l'atelier de prévention du risque routier sur simulateur deux roues dans le cadre de l'action "santé vous bien" avec la société Ecovicom le 30 juin 2017	894,00 €
12/06/2017	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un élu de la collectivité "revitaliser votre centre-ville" avec Le Groupe Territorial les 7, 14 et 21 septembre 2017	504,00 €

12/06/2017	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité "bilan de compétences" avec le CIBC 77 entre le 12 juin et le 12 septembre 2017	1 890,00 €
13/06/2017	Contrat de prestation de service pour l'intervention à l'occasion de la conférence avec l'association TPMA le 23 juin 2017	1 700,00 €
14/06/2017	Convention d'aliénation d'un véhicule immatriculé 247-BHL-77 à la société Point S	A titre gracieux
16/06/2017	Convention pour l'utilisation de locaux communaux pour un cours de danse avec l'association Graine d'Etoile le 17 juin 2017	A titre gracieux
19/06/2017	Convention de partenariat pour la mise en place de la vente en ligne pour la saison culturelle 2016-2017 avec la société Fnac	Commission de 10 % du prix du billet. Minimum : 2 €
19/06/2017	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "IVO LIVI" avec la société KI M'AIME ME SUIVE le 7 octobre 2017	10 060,40 €
20/06/2017	Convention de prestation de service pour l'animation musicale avec M. Pouliquen le 13 juillet 2017	900,00 €
20/06/2017	Convention d'utilisation de la Maison Communale des 4 Saisons par le Handball Club du Val d'Europe le 29 juin 2017	A titre gracieux
22/06/2017	Avenant n°1 au MAPA n°2016-04 lot n°1 - relatif à la fourniture de produits lessiviels, d'entretien, d'hygiène, droguerie, ouates, gants, (...) conclu avec la société M.R.NET	sans incidence financière
22/06/2017	Convention de prestation de service pour une animation de structures gonflables au CLSH Ile aux Enfants avec la société STAR ANIM le 26 juillet 2017	756,00 €
23/06/2017	Marché n°2017-08-01 relatif à l'acquisition de véhicules légers pour la commune de Serris, conclu avec la société CITROEN ORA AUTOMOBILES,	23 741,14 €
23/06/2017	Marché n°2017-08-02 relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires pour la commune de Serris, conclu avec la société CITROEN ORA AUTOMOBILES	84 035,36 €
23/06/2017	Avenant n°1 au MAPA n°2014-03 lot n°1 - relatif aux travaux d'entretien de la voirie, de l'assainissement et des réseaux divers de la commune, conclu avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF	sans incidence financière
26/06/2017	Convention cadre d'échange de visibilité pour la mise à disposition de l'espace public du parc du Centre Urbain avec Val d'Europe Agglomération du 12 juillet au 20 août 2017	A titre gracieux
26/06/2017	Convention d'utilisation de la maison des associations Equinoxe pour une réunion par l'association AAPEI le 30 juin 25017	A titre gracieux
27/06/2017	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Columbo" avec la société Atelier Théâtre Actuel le 16 décembre 2017	13 609,50 €
27/06/2017	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Willy Rovelli" avec la société Gaya Prod le 5 mai 2018	3 165,00 €
27/06/2017	Convention de participation à la manifestation "Bougez votre été" avec la société Géotrouvetou le 11 août 2017	200,00 €
28/06/2017	Convention cadre d'échange de visibilité pour l'occupation d'un domaine public de Val d'Europe Agglomération par la commune de Serris	A titre gracieux

29/06/2017	Contrat de cession des droits de représentation du concert "Billet d'Humeur" avec PBOX le 19 août 2017	1 825,15 €
29/06/2017	Convention d'utilisation de la salle polyvalente Henri Matisse par l'association ATTS durant la période juillet à août 2017	A titre gracieux
07/07/2017	Remboursement frais de franchise suite au sinistre en date du 15 mai 2017 pour le véhicule immatriculé ED-751-JG à destination du garage Métin Peugeot de Montévrain	250,00 €
07/07/2017	Convention d'occupation du domaine public Place de Toscane par Euro Disney Associés le 19 août 2017	A titre gracieux
07/07/2017	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Le temps qui reste" avec l'Atelier Théâtre Actuel le 7 avril 2018	14 559,00 €
10/07/2017	Convention de participation à la manifestation "Bougez votre été" avec la société Aux Couleurs du Kaleidoscope les 16 et 23 juillet 2017 ainsi que le spectacle "l'étonnant voyage" du 28 juillet 2017	1 490,00 €
10/07/2017	Appel d'offres ouvert n°2017-04 relatif à la réalisation d'un système de vidéo protection conclu avec la société SCOPELEC	A bons de commande sans montants minimum ni maximum
10/07/2017	Ventes de 4 véhicules Renault : Clio immatriculée 327 DKA 77, Master immatriculée 291 CXB 77, Clio 355 BZD 77 et Trafic fourgon 352 BZD 77 à la société LCA Point'S	1 300,00 €
10/07/2017	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Marc-Antoine Le Bret fait des imitations" avec Jean-Philippe Bouchard Productions le 21 octobre 2017	8 915,00 €
10/07/2017	Convention de location de la Ferme des communes pour une exposition par l'association Toile é Moi entre le 15 et le 18 septembre 2017	A titre gracieux
11/07/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour le collège Lucie Aubrac de Montévrain pour l'année scolaire 2016/2017	13 351,68 €
11/07/2017	Convention de partenariat pour la soirée "Des contes en pyjama" avec la société La Cachette Secrète le 4 août 2017	A titre gracieux
11/07/2017	Convention de prêt d'éléments de mise en scène des collections conclu avec Val d'Europe Agglomération	A titre gracieux
11/07/2017	Convention de prestation de service pour les ateliers Beat Box lors de la manifestation "Bougez votre été" avec la société Billet d'Humeur le 18 août 2017	200,00 €
12/07/2017	Convention de prestation de service pour l'atelier de danse pour les enfants de 3 à 6 ans au CLSH 123 soleil par Mme Irina ONDAR le 9 août 2017	216,00 €
12/07/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux avec l'Association IMAGE'IN SERRIS les 7 et 8 octobre 2017	A titre gracieux
12/07/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs complexe tennistique des Marmousets 2016/2017 conclue avec l'Association des sports de raquettes du Val d'Europe	A titre gracieux
20/07/2017	Exercice du droit de préemption urbain au profit de la Commune de Serris visant à l'acquisition d'un bien sis 7-9 rue Emile Cloud à Serris, parcelles B 279-281-282-283-34	453 000,00 €
21/07/2017	Convention d'aliénation de biens mobiliers avec l'association INVENTERRE	A titre gracieux
25/07/2017	Utilisation de locaux communaux (salle Equinoxe) à titre gratuit par l'association REBONDIR	A titre gracieux

26/07/2017	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Commune de Serris visant à l'acquisition d'un bien sis 7-9 rue Emile Cloud à Serris, parcelles B 279-281-282-283-34	A titre gracieux
------------	---	------------------

**Questions diverses :**

Aucune

---

***La séance est levée à 21h45***

***Affiché le 19 octobre 2017***